



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 10022

Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur les revendications exprimées par les orphelins de résistants morts en déportation, fusillés ou massacrés. Ces derniers souhaitent légitimement qu'un traitement égalitaire soit réservé à toutes les victimes de la barbarie nazie et de l'occupant. Ainsi, ces orphelins devraient pouvoir bénéficier du droit à réparation existant et leurs parents déportés, fusillés ou massacrés, de la reconnaissance qui leur est due. En conséquence, il demande au Gouvernement ce qu'il en est de la parution promise d'un décret unique abrogeant, remplaçant et complétant ceux de 2000, 2001 et 2004, qui sont trop restrictifs. Il lui demande de mettre en place pour l'élaboration de ce décret une commission à laquelle les associations d'orphelins de résistants pourraient participer afin d'éviter tout oubli ou toute injustice pour les demandes de réparation.

Texte de la réponse

Ainsi que le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, l'a annoncé au Parlement lors des débats budgétaires pour 2008, il a chargé le préfet Jean-Yves Audouin d'une mission d'étude juridique et financière concernant la question des orphelins de guerre. Conformément à la demande des parlementaires en séance, les recommandations de cette mission seront présentées en juin 2008. Elles seront ensuite examinées par une commission consultative qui comprendra les associations concernées, y compris celles du monde combattant, à l'automne 2008. Le Gouvernement prendra ensuite les décisions qu'il estimera conformes à l'intérêt général.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10022

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6935

Réponse publiée le : 22 janvier 2008, page 511